

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickeL.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Yves Lefier
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

5^e année, N° 26, © novembre 1997

Dans ce numéro :

Acquis (tenir pour) / Cabinet / Commode,
Commodités / Convention (pour congrès) /
Favori, ite / Futur, Avenir / Individu /
Plan (médical, de retraite...) / Quand, Quant à /
S'agit (il) / Tel que (accord)



Pensée langagière :

« Que me sert de connaître des mots
longs de six pieds
Si pour me faire comprendre le mot juste
me sied. »

(d'après Jean Racine)



ACQUIS (tenir pour)

Un anglicisme courant consiste à dire **prendre pour acquis**, calque de *to take for granted*, plutôt que l'expression correcte **tenir pour acquis**.

La plupart des sens du verbe **prendre** sont concrets, alors que **tenir** possède un grand nombre d'applications figurées, notamment le sens de « considérer, regarder comme ». Ex. : « Elle **tenait pour certain** que je lui téléphonerais à son anniversaire ». « **Tenez vous-le pour dit!** ». « **Ne tenez pas pour acquis** qu'il viendra : c'est un homme très occupé! ».

CABINET

Voici un terme utilisé dans les plus hautes sphères du pays (le **cabinet** du gouvernement Chrétien, par exemple) et dans les lieux les plus privés (le **cabinet d'aisances**)! Si vous croisez un ministre sur la Colline parlementaire qui vous dit : « Je m'en vais au cabinet », ne le prenez surtout pas au mot!

Dans l'industrie de la traduction, le lieu d'affaires d'un service de traduction s'appelle **cabinet** de traduction. Il fut un temps où le bureau du Recteur à l'Université Laurentienne se nommait le **cabinet** du recteur, usage qu'on rencontre encore

au Québec. Comment expliquer ces acceptions très différentes du même terme?

Notons d'abord que les termes anglais *cabinet*, *cabin*, sont des emprunts à l'ancien français. Ils en ont aussi conservé la plupart des sens originaux. Ex. : *The Federal Cabinet has decided... Put your dress on the cabinet!* (meuble). *He retired to his cabinet* (petite salle d'étude)... *The passengers went to their cabins* (espace réduit d'un navire, d'un avion).

Cabinet et **cabine** sont des dérivés de **cabane**, lui-même issu de *cabanna* (provençal) et du latin *capanna*. De nos jours, **cabane** désigne une petite habitation de construction grossière, généralement à l'écart des bâtiments principaux. C'est ce qui a donné, au Canada, la *cabane à sucre*, la *cabane de bûcheron*, la *cabane à lapins*. Par extension, le terme s'applique à un espace réduit, un petit local, de même que **cabine**, son proche parent, qui a le sens d'endroit « où l'on se réunit pour jouer » (Notez qu'on ne parle pas encore de *cabine* fédérale, bien que le jeu...!). Ces mêmes sens sont conservés dans **cabinet**, diminutif de **cabine**, ainsi que dans des emplois spécialisés : un endroit où l'on se retire pour réfléchir, travailler (oui pour le **cabinet** fédéral, mais peut-être aussi pour l'autre, le **cabinet d'aisances**!).

Ainsi, le terme **cabinet** convient tout autant à la plus haute autorité du pays qu'au lieu le plus privé! Et si vous visitez nos cousins de France, il vous faudra vous familiariser avec l'acronyme sur les portes des toilettes : W.-C., prononcé Vécé, qui tient lieu de *Water Closet*!

COMMODE, COMMODITÉS

Puisque nous parlons de cabinet, aussi bien vider la question!

Le terme **commode** nous a été suggéré par une personne pauvre de la Louisiane, interviewée sur les ondes du réseau américain CBS, et qui se plaignait que sa maisonnette « did not even have a *commode* »! (prononcé cômôde). Vite, aux dictionnaires!

Cette histoire débute par l'adjectif français **commode** qui qualifie une personne (facile, douce) ou un objet (pratique, bien adapté à l'usage). Au début du XVIII^e siècle, on en fit un nom s'appliquant à un meuble plus petit, plus bas et plus léger (donc, plus *commode*) que les précédents. Par extension, le mot a désigné ce petit meuble qu'on plaçait dans la chambre à coucher ou dans une petite pièce adjacente, pour les besoins nocturnes ou diurnes.

Or, la langue française a fini par préférer à **commode** (terme devenu trop cru, sans doute!) l'euphémisme **commodités**, auquel Molière avait assuré la popularité grâce à son expression « les commodités de la conversation » (en parlant des fauteuils). Ainsi, un appartement avec toutes les **commodités** est celui qui offre, dans un sens restreint, une salle de toilette complète et, dans un sens plus large, toutes les installations de confort modernes (équivalent anglais : *utilities*).

CONVENTION (pour congrès)

Une lectrice demande s'il est juste de dire : « Plusieurs *conventions* se tiennent à Sudbury durant l'été ».

À son entrée dans la langue française au XIII^e siècle, le terme **convention** avait effectivement le sens du mot latin *conventio*, c'est-à-dire une « assemblée » (*con* -avec et *venire* -venir). L'anglais a formé son propre *convention* à partir du même mot latin et lui a conservé, toutefois, son sens premier de « assemblée ».

Ce premier sens n'a pas persisté en français au-delà du XVI^e siècle. Le mot est réapparu au XVIII^e siècle comme calque de l'anglais et de l'anglo-américain pour désigner une assemblée chargée d'établir une constitution. Par exemple, l'assemblée qui a dirigé la France entre 1792 et 1795 s'appelait la **Convention nationale**.

Le terme français s'est surtout répandu dans le domaine juridique et a signifié un « accord entre deux ou plusieurs personnes ». On conclut, on ratifie des **conven-**

tions. Par métonymie, le mot est venu à désigner l'accord lui-même. À l'Université Laurentienne, l'administration signe un ensemble de **conventions** avec son personnel enseignant, et le texte de ces accords s'appelle la **Convention** collective.

Comme on le constate, rien dans l'état actuel du terme n'autorise le sens de « assemblée » (d'un parti politique, d'une association). Il faut plutôt dire : Le **congrès** du parti Libéral. Une **conférence** médicale. Un **congrès** de traducteurs.

FAVORI, ITE

Pourquoi hésitons-nous un moment quand il faut accorder cet adjectif avec un nom féminin? L'explication se trouve dans l'étymologie (la souche) du terme.

D'abord, l'aspect strictement sonore de **favori** suggère qu'il pourrait s'agir du participe passé d'un verbe conjugué sur le modèle finir (p.p. fini, finie). D'où la tendance à féminiser **favori** en *favorie*. D'autre part, l'adjectif **favori** s'est substantivé et a donné **favori(s)** (mêmes valeurs sonores). Il désigne alors la personne qui a les faveurs (de quelqu'un) et, au pluriel, la touffe de barbe sur les joues masculines. Une triple incitation à la confusion, donc!

En réalité, l'adjectif **favori** n'est pas issu d'une souche française comme l'est le verbe **favoriser**. Il doit plutôt sa forme et ses sens à son origine italienne, *favorito*, *favorita*, (XVI^e siècle), « qui est l'objet de préférence de quelqu'un, en particulier d'un roi, d'un prince ». Soulignons qu'au moment de son emprunt à l'italien, le mot français s'écrivait *favorit*, ce qui explique son féminin **favorite**. C'est aussi à cette même époque que l'anglais l'a emprunté au français dans sa forme féminine *favorite*.

FUTUR, AVENIR

Une lectrice nous demande de préciser les nuances sémantiques entre ces deux termes.

La confusion vient en partie du fait que, pour exprimer ce qui arrivera à un moment ultérieur, l'anglais n'a qu'un seul mot : *future*, (Ex. : *My future profession. In the future.*), tandis que le français a élaboré deux termes très différents par la forme et par le sens.

En français, l'adjectif **futur** a le sens de « qui sera, arrivera, qui appartient à l'avenir ». Ex. : « L'étudiant voit à ses besoins actuels et **futurs**. Les **futurs** générations. C'est un **futur** champion du hockey! Ma **future** (conjointe). Les **futurs** parents ». Employé comme nom, le mot désigne l'ensemble des formes d'un verbe qui expriment une action placée dans l'avenir par rapport au moment présent. Ex. : « Je lui parlerai demain ». Ce n'est qu'abusivement que l'on ac-

corde à **futur** le sens de « partie du temps qui vient après le présent », sous l'influence de l'anglais.

Avenir est la substantivation du verbe **advenir**, lui-même une réfection, au XV^e siècle, de l'ancien verbe **avenir** (lat. *ad* - à, *venire*, venir). (Allez voir le sens du mot anglais *Avenue*, emprunté au français). *L'advenir* n.m. (devenu l'**avenir** au XVII^e siècle) signifie donc ce qui arrivera dans une période de temps non accomplie, par opposition au passé et au présent. Ainsi, on parlera de « projets d'**avenir** », de « prévoir l'**avenir** ». Le terme s'est spécialisé pour désigner l'état, la situation de quelqu'un dans le temps à venir. Ex. : « Je lui souhaite un brillant **avenir**. Elle a de l'**avenir**! ».

INDIVIDU

Attention! Ce mot ne traduit pas l'anglais *individual*, employé dans le sens très général de « personne ». En français, le terme appartient au domaine scientifique et désigne un spécimen individuel parmi une espèce, un échantillon. Le mot rend toujours l'idée d'une unité de base par rapport à un ensemble. Il s'applique aussi bien à des plantes qu'à des animaux ou à des êtres humains. Ex. : « Cette fourmière compte plus de 250 000 individus ».

Outre cette acception, **individu** a le sens péjoratif de personnage louche, de type peu recommandable. Ex. : « Un individu s'est présenté à ma porte à 23 heures ». Il faut donc éviter l'emploi de **individu** pour signifier une personne, sauf dans le cas très particulier décrit ci-dessus.

PLAN (médical, de retraite...)

L'anglais accorde à ce terme, entre autres sens, celui de « programme, schème d'ensemble », comme dans l'expression *Medical Plan, Retirement Plan*. Le français, pour sa part, lui a conservé des sens concrets et figurés qui sont tous reliés à l'idée d'un « ensemble de dispositions adoptées en vue de la réalisation d'un projet ». Le terme s'applique à des situations dynamiques plutôt que statiques. *Le plan des opérations, un plan quinquennal, tirer des plans, plan de redressement économique*.

Retirement Plan se traduit par **Régime** de retraite. En effet, après avoir désigné l'organisation politique d'un État, le mot **régime** a signifié, par métonymie, la chose régie, c'est-à-dire « l'ensemble des dispositions qui régissent un objet particulier ». Ce sens correspond précisément à l'emploi : **Régime** d'assurance maladie, **régime** de retraite.

QUAND, QUANT À

On demande au *Langagier* de fournir des explications supplémentaires quant à l'usage de ces deux termes (voir no 24).

Avez-vous entendu l'expression : « Il est arrivé au village *canté* (**quand et**) moé », c'est-à-dire en même temps que moi? Nos ancêtres l'ont apportée des campagnes françaises au XVIII^e siècle et elle persiste au Canada même si son emploi a complètement disparu du français standard.

Cet usage particulier rappelle que **quand** (avec un « d » final), du latin *quando*, traduit toujours une notion temporelle. Par exemple, la simultanéité : « Quand tu auras fini, tu pourras partir »; la concomitance : « Quand le chat n'est pas là, les souris dansent »; l'interrogation sur le temps : « Quand arrivera-t-elle? », etc.

Pour sa part, la locution prépositive **quant** à (avec un « t » final), vient du latin *quantum ad*, et a le sens de « en ce qui (le/la/me/nous/vous/etc.) concerne ». Ex. : « Mon voisin a décidé de laver sa voiture. **Quant** à moi, j'ai d'autres projets ».

S'AGIT (il)

Il **s'agit** ici d'une erreur fréquemment rencontrée dans les travaux d'étudiants. La faute consiste à utiliser cette forme pronominale impersonnelle comme **s'il s'agissait** d'un verbe conjugué à la forme transitive. Exemple d'erreur : Les propositions du comité *s'agissent* de faire augmenter les frais de scolarité.

En français moderne, **agir** est un verbe intransitif (n'a pas de complément). Ex. : « C'est le temps d'agir. Ils ont agi sans nous en parler ». Le verbe existe aussi comme pronominal impersonnel sous la seule forme **il s'agit**, calque du latin *agitur de*, et marquant ce qui est en question, ce qui est abordé. Si l'on reprend l'exemple d'erreur ci-dessus, il faudrait transformer la phrase ainsi : « Il s'agit de propositions du comité qui feront augmenter les frais de scolarité ».

TEL QUE (accord)

L'accord de « tel » se fait-il avec ce qui suit ou ce qui précède? Aucune hésitation : avec le nom qui précède! Ex. : Des écrivains **tels** que André Maurois. Par contre, l'adjectif **tel**, sans le **que**, s'accorde avec le nom qui suit et qu'il accompagne. Ex. : « Les balles transperçaient l'air, **tels** des taons agacés ». **Tel que** et **tel** peuvent être remplacés par comme (invariable) qui ne pose aucun problème d'accord!



Avez-vous des suggestions de Noël pour *Le langagier*?

Composez le 4305 ou le 4312 ou envoyez un message à l'adresse électronique suivante :

langagier@nickel.laurentian.ca